

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 ; ; six mois, 14 ; ;
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE-BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 12 NOVEMBRE 1868.

Bulletin politique.

Une dépêche nous a signalé avant-hier une allocution prononcée au banquet de lord-maire par le premier ministre d'Angleterre, M. Disraeli. Bien que l'analyse télégraphique en ait été fort exacte, nous croyons utile et intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les principaux passages de ce discours. Les paroles d'un homme d'Etat de la valeur de M. Disraeli ont toujours une importance considérable et ceux de nos lecteurs que préoccupent la question si controversée de paix ou de guerre seront heureux de connaître à ce sujet l'opinion du cabinet anglais si franchement exprimée par son illustre chef :

« Le gouvernement de Sa Majesté ne croit point, a dit M. Disraeli, qu'il existe aucune cause de guerre, pas même aucun prétexte de guerre. Il croit au contraire que, tous les souverains et les ministres qui ont de l'influence sur les destinées des nations et la marche des événements ont la conviction que le maintien de la paix est nécessaire pour le plus grand avantage de leurs pays et de leurs sujets.

« Je reconnais que dans la situation respective de la France et de la Prusse qui sont deux des nations les plus éminentes, parmi les nations qui marchent en tête de la civilisation en Europe, il y a des motifs apparents de crainte dans les grands armements qu'elles préparent. Mais, il en est là de même que dans la vie privée, où nous voyons quelquefois s'élever entre deux individus chatouilleux sur le point d'honneur, des malentendus qu'ils reconnaissent eux-mêmes être dépourvus de fondement sérieux, et dans ces conjonctures, que se passe-t-il ? Sinon que ceux qui sont leurs égaux en position sociale et leurs amis, et sur les intentions desquelles on ne saurait se méprendre, sentent qu'il est de leur devoir d'intervenir et parviennent par les explications mutuelles qu'ils provoquent, à ouvrir des sentiments respectifs meilleurs. Je pense que dans l'état actuel des choses, il n'y a rien de mieux à faire que de s'entendre à ce sujet avec les autres grandes puissances de l'Europe et de s'interposer entre ces grandes nations qui ne sont animées d'aucun sentiment agressif, je le pense, mais qui occupent leur situation respective en raison de causes particulières qu'on ne pouvait prévenir et qui se sont rarement rencontrées auparavant.

« De cette manière, par la médiation sage et généreuse de saines puissances de l'Europe, égales en importance, j'ai moi-même la conviction que l'on arrivera à terminer ces malentendus avec autant de succès que l'on a réglé les malentendus qui existaient entre les Etats-Unis et notre pays, et j'espère que l'année prochaine, lorsque j'aurai l'honneur, à l'occasion de ce même banquet, de vous rendre votre toast, il me sera permis de vous rappeler ces observations, et que les ambassadeurs de France et de Prusse qui seront peut-être présents, se lèveront alors et donneront à notre réunion cet intérêt tout particulier que le ministre d'Amérique lui a donné cette fois-ci par son important discours. »

« Comme on le voit, il y a en germe, dans le discours de l'honorable ministre, la proposition d'une conférence pour le désarmement simultané de la France et de la Prusse. Cette proposition aboutira-t-

elle ? Il serait au moins léger de se prononcer en ce moment ; mais certains indices peuvent dès maintenant nous faire pressentir quelle sera la réponse du gouvernement français. Nous aurons demain et après-demain l'avis des journaux parisiens qui, avant d'écrire, vont prendre le mot d'ordre près de tel ou tel ministre. En attendant, voici comment s'exprime la *Correspondance Havas*, une officieuse du premier degré :

« Ces négociations limitées qui semblent être dans les projets du Foreign-Office, si nous en jugeons d'après les propres paroles de M. Disraeli, ne sauraient convenir ni à la dignité des deux Etats mis en jeu, ni être profitables aux intérêts généraux de l'Europe. Pour que l'œuvre diplomatique aboutisse à d'utiles effets, il faut qu'elle porte sur toutes les difficultés à l'ordre du jour et non sur des compromis entre quelques convenances particulières. »

Ce langage ne nous semble pas de bon augure. Le cabinet français n'a pas encore oublié le refus qu'on opposa naguère à sa proposition de congrès. Et il faut bien reconnaître qu'en accueillant cette proposition, la plus belle pensée du règne de Napoléon III, les puissances eussent pu prévenir des complications aujourd'hui fort inquiétantes pour le repos du monde et qu'un simple arbitrage ne saurait désormais faire disparaître.

D'après les derniers avis du Mexique, ce malheureux pays serait en proie à toutes sortes de factions. Les Santa-Annistes ont des intelligences dans presque toutes les provinces. Dans certains ports des Etats-Unis, il paraît que des expéditions de filibustiers s'organisent contre le Mexique et que Marquez aurait opéré son débarquement à la tête d'un corps d'insurgés.

A New-York, on se livre à de nombreux commentaires sur la mission confiée au général américain Rosencranz. Les uns prétendent que cette mission a pour objet d'acheter le nord-ouest du Mexique, bruit qui a déjà circulé il y a quelques mois ; les autres vont jusqu'à dire qu'il s'agit de l'établissement d'un protectorat sur la République, protectorat sollicité par Juarez.

J. REBOUX.

Nous avons dit notre pensée sur la souscription Baudin. Les sommités les plus considérables de tous les partis sont unanimes dans l'expression de leurs sentiments. Qu'on en juge :

Au rédacteur en chef de *l'Avenir national*.

Mon cher monsieur Peyrat.

Je ne puis que vous féliciter de l'initiative que vous avez prise pour honorer la mémoire de mon ancien collègue M. Baudin, mort glorieusement pour la défense du droit. Je m'y associe de grand cœur et vous prie de me faire inscrire pour une somme de vingt francs.

Votre bien dévoué,

JULES FAVRE.

Ce 5 novembre 1868.

Mon cher monsieur Peyrat,

Je m'associe de tout cœur à la souscription que vous avez ouverte pour honorer la mémoire de mon ancien et excellent collègue Baudin, glorieux martyr du droit violé.

Veillez m'inscrire pour 25 fr.

A vous, Ad. CRÉMIÉUX.

Paris, 6 novembre 1868.

A Monsieur le Rédacteur du journal *l'Electeur*.

Monsieur le Rédacteur,

Le 2 décembre 1851, j'ai provoqué et

obtenu de l'Assemblée nationale, réunie à la mairie du X^e arrondissement, un décret de déchéance et de mise hors la loi du président de la République, convoquant les citoyens à la résistance contre la violation des lois dont le président se rendait coupable.

Ce décret a été rendu aussi public, dans Paris, qu'il a été possible.

Mon collègue, M. BAUDIN, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée ; il en a été victime, et je me sens obligé de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe.

Veillez accepter mon offrande et agréer en même temps, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

BERRYER.

Paris, le 11 novembre 1868.

A Monsieur le rédacteur en chef du *Pays*.

Monsieur,

« En me reprochant ma souscription pour le monument qu'on se propose d'élever au représentant Baudin, tué le 3 décembre 1851, si vous me demandez si mon intention est de remercier M. Baudin d'avoir mis mon gouvernement de préférence à la porte. » Il m'a semblé jusqu'ici que si quelqu'un était occupé, le 3 décembre 1851, à mettre un gouvernement régulier à la porte, ce n'était pas M. Baudin.

« La stricte justice devrait vous-amener vous-même à reconnaître, en dehors de tout esprit de parti, que M. Baudin a droit à la même épithète que les combattants de Juillet morts pour la défense des lois. Et comme le sacrifice de sa vie, fait volontairement, et sans espoir, a été accompagné d'un parole admirable, j'ai toujours pensé, bien avant le truit qui se fait maintenant autour de cette tombe, que la mémoire de Baudin doit être aussi chère que celle du chevalier d'Assas à tous ceux que touche encore l'honneur du nom français.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

PRÉVOST-PARADOL.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, le 10 novembre.

Nous sommes plus que jamais à la paix, et même les rapports entre la France et la Prusse n'auraient jamais été meilleurs. On en donne pour preuve que le prince royal de Prusse doit venir passer quelques jours à Compiègne avec sa femme la princesse Victoria. Ils passeraient par la France pour retourner d'Angleterre en Prusse et auraient déjà accepté l'invitation impériale. Quand nous disons que les rapports entre la France et la Prusse n'ont jamais été meilleurs, nous entendons parler des Cours de France et de Prusse, car il est bien évident que les sentiments réciproques des Prussiens et des Français ne sont pas susceptibles de varier brusquement du jour au lendemain ; les deux peuples ne nourrissent aucun sentiment d'animosité, et il est bien facile de s'en convaincre : on aurait qu'à poser à tout Français et à tout Prussien, cette question qu'un diplomate en villégiature adressait ces jours derniers à un simple habitant des bords du Rhin : « Est-ce que vous désirez la guerre ? » Le Prussien répondit d'un air étonné : « La guerre ! pourquoi faire ? » Il est certain que si l'on interrogeait tous les Français et tous les Prussiens, ils feraient à peu près unanimement la même réponse. Malheureusement les premiers intéressés n'ont pas la libre conduite de leurs destinées et c'est pour cela que nous sommes amenés à répéter comme une nouvelle heureuse que les rapports sont actuellement excellents entre la France et la Prusse.

On dit que M. Benedetti qui est parti hier pour Berlin est chargé de transmettre à la Cour de Prusse l'assurance des sentiments de cordialité du gouvernement français.

Voici qu'on parle de la nomination éventuelle de M. Béhic, comme gouverneur civil de l'Algérie. Il est certain que

dans ce cas, le maréchal de Mac Mahon ne retournerait pas à Alger avec une position amoindrie. Le difficile serait de lui trouver une compensation suffisante ; car il n'est pas de ces hommes que l'on peut laisser en disponibilité. Les renseignements que j'ai pu recueillir portent que le maréchal retournera à Alger comme gouverneur général et que sa situation y serait plutôt agrandie que diminuée.

L'affaire de la souscription Baudin cause ici un certain émoi. Il est bien certain que c'est là une manifestation contre le gouvernement, une sorte de protestation rétrospective contre les actes qui ont fondé l'Empire ; mais nous croyons que le *Pays* commet une faute grave quand il déclare cette « souscription immorale » parce que, dit-il, il y a dans l'intention des souscripteurs une excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et que cette intention est « claire, manifeste, palpable, indiscutable. » C'est là du style de réquisitoire et nous sommes surpris, nous le serons toujours de voir des écrivains dresser des actes d'accusation contre leurs confrères. D'ailleurs, la justice est saisie, et nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur la légalité de la souscription. Le *Temps* a publié hier sa première liste de souscription ; le *Journal de Paris* annonce qu'il publiera ce soir la liste des dons reçus dans ses bureaux. Le *Siccle*, le *Journal des Débats*, l'*Opinion nationale* sont plus réservés ; l'*Avenir national* a été saisi hier dans ses bureaux et d'assez bonne heure pour ne pas être mis en vente et être distribué aux abonnés.

Vendredi viendra devant la sixième chambre l'affaire de l'étudiant Baudin, poursuivi pour résistance aux agents et qui, à son tour, assigne six sergents de ville pour coups et blessures. Cette affaire fera quelque bruit dans le quartier latin.

Hier est venu devant la première chambre de la Cour impériale, l'appel interjeté par l'honorable M. Arman, député de la Gironde, du jugement par lequel le tribunal de commerce de la Seine l'avait déclaré en faillite. Après les plaidoiries de Me Lacan, avocat de M. Arman et de Me Cresson, avocat du syndic de la faillite, le premier avocat général, M. Dupré Lassalle a conclu en faveur de M. Arman, à l'incompétence du tribunal de commerce de la Seine, et la Cour a remis à huitaine pour le prononcé de l'arrêt. Ce résultat est d'autant plus heureux pour l'honorable M. Arman que la presque unanimité de ses créanciers est absolument opposée à la déclaration de faillite, et qu'ainsi le syndic ne représente, dans le procès pendant, qu'un groupe insignifiant d'intéressés.

Nous ne trouvons pas dans la liste publiée des invités à Compiègne les noms d'élèves des Ecoles. Il est certain, en effet, que des élèves de l'Ecole polytechnique, et de l'Ecole St-Cyr ne pourraient être distraits pendant huit jours de leurs travaux, sans s'exposer à rester en arrière. D'ailleurs dans la pensée du souverain, une invitation à Compiègne est une récompense des services rendus ou un témoignage d'estime accordé au talent. Les élèves des Ecoles n'ont pas encore rendu de services et ne peuvent donner que des promesses de talent ; et il est possible que des favoris, s'il y en avait eu, n'eussent pas été à leur retour très-bien accueillis de leurs condisciples. On en parlait déjà sur la rive gauche.

Le général vicomte Lepic qui vient de mourir était le frère du baron Lepic, aide de-camp de l'Empereur.

CH. CAHOT.

Post scriptum. — L'*Avenir national* et l'*Opinion nationale* publient ce soir une consultation signée par MM. Crémieux, Em. Arago, C. Laurier, et émettant l'avis que les journaux poursuivis, l'*Avenir*, le *Réveil*, la *Tribune* et la *Revue politique* ont le droit d'ouvrir une souscription et de publier des listes. Demain seront publiées les adhésions.

Le *Temps* contient ce soir une deuxième liste de souscriptions, ce qui autoriserait à supposer, puisque le *Temps* n'a pas été saisi, que les poursuites sont motivées par

autre chose que l'ouverture de la souscription Baudin.

MM. Peyrat, Delescluse, Quentin, Challemel, Lacour et Duret sont cités vendredi prochain sous la prévention d'avoir, en 1868, à Paris, dans le but de troubler la paix publique et d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement, pratiqué des manœuvres à l'intérieur.

L'*Opinion nationale* publie à ce sujet un article intitulé le : *Réveil de la loi de liberté générale*. M. de Girardin, dans la *Liberté*, s'élève avec vivacité contre les mesures de rigueur prises à l'égard de la presse.

M. Havin frappé d'une attaque d'apoplexie est dans un état désespéré.

Le projet de loi à l'étude concernant les octrois s'applique uniquement, dit-on, aux intérêts des usiniers parisiens. Il n'a pas été un instant question de la suppression des octrois.

Le projet de remaniement de la loi sur l'armée qui supprimerait la conscription ne sera pas présenté à la prochaine session. On le réserve pour la législation suivante.

CH. CAHOT.

Paris, 11 novembre.

La politique est tout à fait en chômage, je veux parler de la politique internationale, c'est à dire des rapports des gouvernements entre eux. En revanche la politique intérieure offre divers sujets de préoccupation. Le *Moniteur* n'en dit rien, car il se borne ce matin à publier le décret nommant madame Walewska, dame d'honneur de l'Impératrice ; mais le monde officiel et le public sont suffisamment émus des incidents relatifs à la souscription Baudin et aux réunions publiques, sans compter les autres questions qui restent à l'ordre du jour.

Le *Constitutionnel*, reproduit ce matin, d'après le *Pays*, un compte rendu de la dernière séance de la salle du Pré-aux-Clercs. Or précisément hier soir il s'est passé un fait assez grave, à cette même salle du Pré-aux-Clercs à propos de ce compte rendu du *Pays*. Un orateur a lu à la tribune ce compte rendu, au milieu des cris de l'assemblée protestant contre les inexactitudes qu'il contenait. Les mots les plus durs furent prononcés contre MM. Granier de Cassagnac et M. Lenormant, celui qui d'après le *Pays* aurait reçu des coups de poing en guise d'argument, vint déclarer que l'auteur du compte rendu avait menti. Plusieurs personnes montèrent à la tribune pour protester également, et l'assemblée éclata en applaudissements à chaque réclamation infligée au *Pays* qu'un orateur appela une feuille soumise.

Mais le *Constitutionnel* ne fait pas comme le *Pays*, il ne demande pas qu'on rapporte la loi sur les clubs, il engage les conservateurs à prendre part aux discussions. « S'il est nécessaire, dit-il, allons combattre la révolution dans les clubs et n'attendons pas qu'elle se produise sur les barricades. »

Le *Siccle* a publié ce matin sa première liste de souscription en tête de laquelle se trouve le nom de M. Carnot. Les journaux du soir publient la liste des adhésions à la consultation. Le *Temps* et le *Journal de Paris* contiennent des listes de souscription ; l'*Opinion nationale* quoique rédigée par des républicains socialistes s'abstient. Il devient donc évident que le fait de la publication de listes de souscription n'a pas motivé les poursuites engagées contre plusieurs écrivains, qui sont prévenus de manœuvres à l'intérieur. Ce procès politique ne peut manquer d'avoir des conséquences fâcheuses, car la souscription Baudin, s'étendant aux départements va devenir le prétexte d'une manifestation considérable. De sincères amis du gouvernement regrettent que les choses en soient venues là.

L'Indépendance belge a été retenue aujourd'hui à la poste : on croit que c'est à cause d'un paragraphe de la correspondance relatif aux procès de presse.

Les Mémoires du comte de Salm-Salm qui fut le dernier compagnon et le dernier confident de Maximilien contiennent, dit-on, de telles accusations contre le gou-